



Conseil des ministres

Adoption de la nouvelle loi sur la presse

La réunion du Conseil des ministres ce mercredi 07 juin a été marquée par l'adoption tant attendue du nouveau projet de loi sur la réforme de la presse et de l'audiovisuel. C'est en tout cas ce qui ressort du communiqué final présenté à la presse par M. Cheikh Ould Ebbe, ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement.

Le Conseil a également adopté un projet de décret sur le nouvel accord entre la Mauritanie et le Consortium dirigé par Woodside. Cet accord entre les deux parties signé le 25 mars 2006 à Dubaï est une révision des 4 contrats initiaux de partage signés entre les deux parties et qui

furent l'objet d'un profond litige qui avait été conu sous le nom de l'affaire Zeidane du nom de l'ancien ministre du Pétrole.

Ces contrats, on se le rappelle, étaient signés entre 1996 et 1999. Les nouveaux accords révisent les anciens et les remplacent. Ainsi, la durée de la prospection est désormais fixée. Les superficies où se déroulent les prospections reviennent immédiatement à l'Etat après l'expiration des délais et suivant les prescriptions de la loi. Le Consortium Woodside devrait verser 100 millions de \$ au gouvernement mauritanien dans les 14 jours suivant l'entrée en vigueur de cet accord. L'Etat bénéficiera

d'un bénéfice supplémentaire de 5% sur la production du champ Chinguitti au cas où le prix du baril atteint ou dépasse les 55 pour cent.

Sur un tout autre plan, les deux parties s'engagent à œuvrer pour une protection stricte de l'environnement. C'est ainsi qu'un fonds spécial alimenté par Woodside à la hauteur d'un million de \$ annuellement sera mis en place tout au long de la période de l'exploitation.

Les quote parts de l'Etat mauritanien pour chaque champ ont été clairement définies avec notamment des améliorations notables dans les blocs A et B. Par ailleurs, l'opérateur pétrolier est tenu d'ou-

vrir sur place (à Nouakchott) un bureau opérationnel équipé pour le suivi de toutes les opérations pétrolières en Mauritanie. Ce bureau doit jouer un grand rôle en ce sens qu'avec le transfert des technologies, il contribuera à la promotion des compétences nationales.

Pour revenir au projet de loi sur la liberté de la presse il y a lieu de noter qu'il entre dans le cadre de la promotion de la liberté de la presse et la réorganisation du secteur sur des bases saines. Ce texte entre dans le cadre des orientations du CMJD visant à mieux ancrer l'Etat de droit.

Conseil des ministres

Adoption de la nouvelle loi sur la presse

La nouvelle loi s'inspire largement du rapport de la commission nationale chargée de la réforme de la presse et de l'audiovisuel créée par le décret 130 du 29 décembre 2005 et transmis au gouvernement le 31 mars 2006. Ce texte précise un certain nombre de règles visant à assainir ce secteur. Ce texte définit ainsi la profession de journaliste et clarifie les lois liées à l'imprimerie, l'édition, le droit de réponse et les dispositions liés à la diffamation. Ce texte préconise également le principe de l'aide de l'Etat à la presse. Parmi les particularités de ce nouveau texte, la disparition de la cen-

sure et du dépôt légal ainsi que l'exigence d'un récépissé pour lancer un journal. Ainsi, avec les nouvelles exigences sur la diffamation, les journalistes doivent être sur leur garde car désormais ils sont passibles d'une condamnation ferme ou à une amende en cas de diffamation contre des personnalités publiques ou privées ou contre des institutions de l'Etat. A la fin de la lecture du communiqué final, le porte-parole du gouvernement a répondu aux questions des journalistes.

A une question sur cette nouvelle réforme de la presse, le ministre a pré-

cisé que la loi adoptée ce mercredi sera soumise par le CMJD le 8 juin et en cas d'adoption, elle prendra effet immédiatement.

Répondant à une question sur la pénurie d'eau observée au début de cette semaine où le baril d'eau a atteint 1.000 UM dans certains endroits à Sebkhia et à El Mina, le ministre a réaffirmé la volonté du gouvernement d'apporter des solutions à ce manque d'eau qui touche non seulement Nouakchott mais bien d'autres localités du pays, précise-t-il. Il a rappelé une batterie de mesures prises en Conseil des ministres les mois passés

et visant à élaborer une stratégie pour l'eau. En tout cas, pour les populations de Nouakchott, toutes ces mesures n'ont jusque-là eu aucun effet.

S'agissant de l'opération coup de poing lancée contre les ordures à Nouakchott annoncée récemment par le chef de l'Etat, le porte-parole du gouvernement reconnaît que cette histoire d'insalubrité est une véritable catastrophe. Il en a appelé ainsi à l'aide de la presse pour contribuer à la réussite de cette campagne car, dit-il, cette opération demande un effort commun et le citoyen doit se sentir concerné.

Enfin, à une question sur le meeting

de Nouakchott prévu le 10 juin, le porte-parole du gouvernement dit qu'il s'agira un meeting très important, en ce sens qu'il va clôturer la tournée d'explication du chef de l'Etat à propos du référendum qui se tiendra dans la capitale qui compte une bonne partie de la population mauritanienne et l'essentiel de la classe dirigeante et des intellectuels du pays.

Ce meeting coïncidera également, rappellera-t-il, avec le lancement de la campagne pour le référendum constitutionnel. Tout sera, dit-il mis en œuvre pour sa réussite.

BAKARI GUËYE